

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **07 décembre 2022 à 16 h 00** à l'hôtel de ville de la municipalité Les Coteaux.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messsieurs Sylvain Brazeau, Alain Laprade ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Monsieur Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Brazeau.

Monsieur Sylvain Brazeau, président, a ouvert l'assemblée à 16 h 00 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2484-12-22 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2485-12-22 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 07 décembre 2022.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 novembre 2022;
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 09 novembre 2022;
5. Approbation des comptes à payer au 07 décembre 2022;
6. Adjudication du contrat à l'entreprise Les consultants Mario Cossette inc pour la vidange des boues des étangs aérés;
7. Nomination Président et vice-président pour l'année 2023;
8. Autorisation signatures pour les effets bancaires;
9. Dates et lieu des rencontres pour l'année 2023;
10. Varia;
11. Parole à l'assistance;
12. Levée de l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2022.

ADOPTÉE

2486-12-22 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 02 novembre 2022

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 02 novembre 2022 à 16 :00.

ADOPTÉE

2487-12-22 Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 09 novembre 2022

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 09 novembre 2022 à 09 :00.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2488-12-22 Approbation des comptes à payer au 07 décembre 2022

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Alain Laprade
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 02 novembre 2022 au montant total de 28 435.13\$ à savoir les chèques numéro 4516 à 4520 pour un montant de 20 077.29\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 8 357.84\$.

ADOPTÉE

2489-12-22 Adjudication du contrat à l'entreprise Les Consultants Mario Cossette inc pour la vidange des boues des étangs aérés

ATTENDU QUE le secrétaire de la Régie d'Assainissement des Coteaux a procédé à l'ouverture de soumission le 11 octobre 2022 à 11 h pour l'appel d'offres public no RAC-2408-02-2022 via le système électronique des appels d'offres publics (SEAO) pour la vidange des boues des étangs aérés;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire ci-dessous a déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres, comme suit :

SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (sans taxes)	PRIX SOUMIS (avec taxes)
Les consultants MARIO COSSETTE INC.	1 710 530,70 \$	1 966 682,68 \$

POUR CES MOTIFS :

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

QUE,

le conseil d'administration entérine la soumission reçue et octroi le contrat pour la vidange des boues des étangs aérés à la compagnie « Les consultants Mario Cossette Inc. », d'un montant de 1 966 682,68 \$ (incluant les taxes applicables), seul plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres # RAC-2408-02-2022;

QUE,

l'adjudication du contrat est conditionnel à ce que le règlement d'emprunt no.8 soit approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET QUE,

la trésorière soit autorisée à affecter la dépense nette d'un montant de 1 795 843,42 \$ au poste de dépenses d'investissement – règlement d'emprunt no.8.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2490-12-22 Nomination du Président et vice-président pour 2023

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE Madame Andrée Brosseau soit nommée à titre de présidente du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux;

QUE Monsieur Sylvain Brazeau soit nommé à titre de vice-président;

QUE leur mandat débute après la présente rencontre jusqu'à la prochaine nomination au plus tard le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE

2491-12-22 Autorisations de signatures pour les effets bancaires

ATTENDU QUE suite aux changements survenus dans la dernière nomination, il est nécessaire de nommer les nouveaux signataires des effets bancaires de la RAC;

POUR CE MOTIF :

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les personnes suivantes soient autorisées à signer les effets bancaires pour la Régie d'Assainissement des Coteaux;

Madame Andrée Brosseau, présidente
Monsieur Sylvain Brazeau, vice-président

Madame Pamela Nantel, trésorière
Monsieur Jacques Legault, secrétaire

ADOPTÉE

2492-12-22 Dates et lieu des rencontres pour l'année 2023

**Il est proposé par Monsieur Alain Laprade
Appuyé par Madame Andrée Brosseau
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter le calendrier ci-après établi relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil d'administration de la RAC pour l'année 2023, qui se tiendront aux dates spécifiées ci-après à 16 h 00. Les séances se tiendront à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac, sis au 342 chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

04 janvier 2023
01 février 2023
01 mars 2023
05 avril 2023

03 mai 2023
07 juin 2023
05 juillet 2023
02 août 2023

06 septembre 2023
04 octobre 2023
01 novembre 2023
06 décembre 2023

ADOPTÉE

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2493-12-22 Levée de l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2022

**Il est proposé par Madame Andrée Brosseau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 07 décembre 2022 soit levée à 16 h 15

ADOPTÉE

Sylvain Brazeau, président

Jacques Legault, secrétaire